

AVIS

Réf. : AT.17.1.AV

Date d'approbation : 1/12/2017

Révision totale du Plan communal d'aménagement n°17 dit « quai des Carmes », avec extension du périmètre en vue de réviser le plan de secteur de LIEGE à SERAING

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Collège communal de SERAING
- *Auteur de l'étude :* Pissart s.a.
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis

- *Référence légale :* Art.51§3 du CWATUP
- *Date de réception du dossier :* 5/11/2017
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :* Projet
- *Audition :* 28/11/2017

Projet :

- *Localisation :* Jemeppe-sur-Meuse
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat, zone d'activités économiques industrielles (ZAEI) et zone d'espaces verts

Brève description du projet et de son contexte :

L'avant-projet de Plan Communal d'Aménagement (PCA) est situé à Jemeppe-sur-Meuse à Seraing. Il s'inscrit dans un contexte de redéploiement de l'économie de la vallée industrielle serésienne. Il porte sur la révision totale du plan communal d'aménagement n°17 dit « quai des Carmes » avec extension du périmètre en vue de réviser le plan de secteur de Liège. L'ensemble de la zone d'activité économique industrielle sera révisée afin de prévoir de l'activité économique mixte et de l'habitat. Le périmètre couvre 20,4 ha dont 6,4 ha correspondant à l'extension de l'ancien PCA n°17.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet de révision totale du plan communal d'aménagement n°17 dit « quai des Carmes », avec extension du périmètre en vue de réviser le plan de secteur à SERAING.

Le Pôle salue l'initiative de la Ville de Seraing de réaliser une révision de PCA n°17 qui intègre une extension du périmètre afin d'articuler le redéploiement de l'économie de la vallée industrielle serésienne (en requalifiant une ZAEI en ZAEM), la restructuration d'un quartier urbain et l'agrandissement du campus de la Haute école de Liège.

Vu le passé de cette vallée, le Pôle recommande toutefois la réalisation d'une étude historique permettant de déterminer la nature et le périmètre des anciennes activités, cela afin de vérifier si les affectations proposées au sein de ce projet de PCAR peuvent être envisagées à cet endroit.

Le Pôle estime que ce projet de PCAR doit intégrer davantage une vision globale et à long terme en prenant en considération le tracé du projet de Tram et en permettant la possibilité du déploiement futur de la Haute école de la Province de Liège.

Le Pôle demande en outre qu'une attention particulière soit portée sur la mobilité vu l'implantation d'un complexe scolaire important au sein de ce périmètre. Il insiste notamment sur la création d'un maillage dans la zone de commerce, de PME et d'artisanat située entre la rue Sous les Vignes et le quai des Carmes afin de prévoir des connexions avec les voiries existantes et de prendre en considération les modes doux.



Samuël SAELENS
Président